



La loi de la liberté
Méditations sur le Décalogue

La loi de la famille

Cinquième commandement

« Honore ton père et ta mère, afin que tes jours se prolongent sur la terre que l'Éternel, ton Dieu, te donne. »

Exode 20.12

Voici un commandement qui, pour beaucoup d'enfants de tout âge, évoque les mœurs d'une période patriarcale à jamais révolue. Que peut signifier pour les gens de notre temps l'ordre contenu dans ces quelques mots : « *Honore ton père et ta mère* »?

Que peut-il signifier, ce commandement, pour les innombrables enfants dont la famille est déchirée par les querelles et la mésentente, ou minée par le vice, ou larvée par l'égoïsme, quand elle n'est pas complètement et brutalement désagrégée par le divorce? Des parents indignes maltraitent leurs enfants, d'autres, à cause de leur « fureur de vivre », regardent leur progéniture comme l'indésirable fardeau qui se dresse entre eux et les plaisirs convoités. Parfois, la délinquance juvénile germe sous le toit paternel, et de nombreux adolescents le fuient comme un endroit hostile et déprimant.

L'Écriture n'ignore pas la situation réelle de la famille et sait que celle-ci n'est pas l'idéal souhaité. La jalousie, la convoitise, la haine et l'inceste, le viol et le meurtre viennent confirmer notre connaissance de la grave maladie qui mine les relations des parents avec leurs enfants. Des hommes célèbres de l'Ancien Testament ont marché parmi les ruines de leurs propres familles. Même Jésus semble donner raison à notre pessimisme : « *Car désormais cinq dans une maison seront divisés, trois contre deux, et deux contre trois; père contre fils et fils contre père, mère contre fille et fille contre mère* » (Lc 12.52-53). Ainsi, le péché, qui est vraiment universel, a gagné la famille et il y a accompli ses ravages. Il est vrai que la grâce de Dieu ne permet pas que toutes les familles se désagrègent. Mais il faut prendre garde, car nul n'est exempt de la culpabilité au sein de la famille. Si nous refusions de l'avouer, nous aussi nous pourrions sombrer comme tant d'autres avant nous et autour de nous.

Ces constatations, ainsi que certaines affirmations bibliques, signifient-elles que le cinquième commandement ne peut plus s'appliquer dans notre situation concrète? Loin de là. Nous lisons ici une parole pertinente et actuelle pour notre situation. Nous n'avons pas le droit de ne faire que des

constatations désabusées, de ne promener que des regards désolés sur les ruines de la famille et encore moins de nous décourager. C'est en obéissant à l'ordre de Dieu que nous avons l'espoir de fonder une génération d'enfants et de parents qui feront de nos foyers des maisons où rayonnent l'harmonie et la paix, le respect pour les parents et l'amour désintéressé pour les enfants.

Ce commandement est celui d'un Père qui aime ses enfants. Dieu fait grâce même aux plus rebelles. Il veut reconstruire toutes choses. Il peut redonner la vie aux morts. Il veut consolider nos édifices chancelants. Tous ceux qui pleurent le gâchis de leur vie de famille, tous ceux qui souffrent encore des blessures reçues sous le toit paternel pourront être consolés. Si les chances des bons rapports entre parents et enfants diminuent à vue humaine, on peut encore espérer, car Dieu peut intervenir et changer le cours des événements. Jésus-Christ n'est-il pas descendu au plus profond de nos ruines? Il a pris sur nous toute notre déchéance. Sa croix a été le fruit de toutes nos désobéissances, de toutes nos misères humaines. Il est resté le Fils obéissant qui s'est soumis à la volonté de son Père et qui a accepté de marcher jusqu'à la croix pour y mourir. « Père, je t'ai glorifié sur la terre; j'ai achevé l'œuvre que tu m'as donné à faire », disait-il avant sa mort. (Jn 17.4). Il a parfaitement accompli la volonté de son Père. Et au moment où il allait expirer, il a réuni les hommes et les a confiés à la miséricorde paternelle : « Pardonne-leur, car ils ne savent pas ce qu'ils font » (Lc 23.34).

À la lumière de la croix de Jésus-Christ, notre frère aîné, le cinquième commandement cesse de résonner à nos oreilles comme une morale légaliste. Nous comprenons qu'il n'a pas été ordonné pour défendre les intérêts lésés des adultes ou pour chatouiller l'amour-propre des parents. Dieu ne vient pas prendre le parti des générations anciennes pour être le complice de leurs instincts de domination et il ne prescrit pas une soumission aveugle à des enfants sans défense. Nous trouvons dans cet ordre une parole qui unit, qui reconstruit et qui répare.

Ce commandement nous fait aussi comprendre le plan initial de Dieu pour la famille. Notre histoire d'hommes a commencé par un couple. Dieu est celui qui a institué le mariage. Il a en même temps donné l'ordre au couple humain de procréer. Il a voulu la relation entre la créature et lui-même d'une part, mais aussi entre l'homme et la femme de l'autre. Le mariage satisfait le plus profond besoin de relation. Il inspire et garantit la sécurité et la confiance. Au fond de nous-mêmes, nous aspirons tous à partager notre vie. Il existe en chacun de nous une solitude qu'il faut combler. Cette solitude qui nous trouble peut nous effrayer et nous tourmenter.

L'Église chrétienne, sous l'inspiration de l'Esprit et avec une juste compréhension des saintes Écritures, a compris la nécessité, voire l'urgence qu'il y a à baptiser les petits enfants des parents croyants. La foi chrétienne, ainsi que l'Église, se propagent aussi bien par la mission qu'au sein de la famille des fidèles. Des parents peuvent devenir des évangélistes zélés et efficaces. Le service rendu à l'Évangile par une humble mère qui lit l'Écriture à son enfant et qui lui enseigne à prier dès son jeune âge est inestimable, bien qu'il soit un service sans gloire ni éclat.

« Honore ton père et ta mère afin que tes jours se prolongent sur la terre que l'Éternel ton Dieu te donne. » C'est le premier commandement avec une telle promesse. Ainsi, au-delà d'une banale exhortation morale, la promesse qui accompagne ce commandement ouvre une perspective bien large. Le bon ordre de la

famille est le fondement de la sauvegarde de la nation, de l'individu et de toute société. Une vraie prospérité ne peut découler que de la pratique de cette loi de Dieu.

« Enfants, obéissez à vos parents selon le Seigneur, car cela est juste. Honore ton père et ta mère — c'est le premier commandement accompagné d'une promesse — afin que tu sois heureux et que tu vives longtemps sur la terre. Et vous, pères, n'irritez pas vos enfants, mais élevez-les en les corrigeant et en les avertissant selon le Seigneur » (Ép 6.1-4).

Aaron Kayayan, pasteur

La loi de la liberté – Méditations sur le Décalogue. Perspectives Réformées, Palos Heights, 1993.

L'auteur (1928-2008) a été pasteur réformé en France et a exercé un ministère radiophonique pour l'Europe, le Québec, l'Afrique francophone et l'Arménie.

www.ressourceschretiennes.com



2015. Utilisé avec permission. Cet article est sous licence Creative Commons. Paternité – Partage dans les mêmes conditions 4.0 International ([CC BY-SA 4.0](https://creativecommons.org/licenses/by-sa/4.0/))